**ENTREPRISES DU BTP :**

**UNE AIDE CONCRETE A LA REDACTION DU DOCUMENT UNIQUE**

Une récente enquête réalisée par la DARES (1) révèle que *« seuls 46 % des employeurs ont élaboré ou mis à jour un document unique d’évaluation des risques professionnels, pourtant obligatoire pour toutes les entreprises depuis 2001 »* (source : «  La prévention des risques professionnels : Les mesures mises en œuvre par les employeurs publics et privés » – Mars 2016).

*(1)Direction de l’Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : services d’études et d’analyses statistiques du Ministère du travail*

Ainsi, 15 ans après la généralisation de l’obligation de transcrire par écrit les résultats de l’évaluation des risques par la rédaction du Document Unique d’Evaluation des Risques (DUER), il apparaît que le taux de couverture des entreprises reste inférieur à la moitié.

Dans ce contexte, l’OPPBTP a mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif d’information et d’appui à la rédaction du DUER appelé qu’elle met à la disposition des entreprises du secteur.

Ce dispositif est **entièrement gratuit** et **mobilisable sans condition d’effectifs.**

La cible potentielle est importante puisque le secteur de la construction concentre en région ALPC 11 % des établissements et 7 % de la population active, soit près de 180 000 personnes, dont **130 000 salariés** (source : INSEE – 31 décembre 2013).

Plus précisément, les entreprises candidates sont réunies en sessions d’environ 8 entreprises au cours desquelles elles bénéficient d’un accompagnement concret et personnalisé pour la conception et la rédaction de leur DUER. Le suivi des entreprises est assuré dans le temps afin qu’elles apprennent à utiliser le DUER comme un véritable outil d’évaluation des risques et de planification concrète de la prévention.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à l’agence de l’OPPBTP dont dépend votre entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| **Agence Aquitaine****Bat 4****9 rue Raymond Manaud****33520 BRUGES**Accueil : 05 56 34 03 | **Agence Centre ouest****4 rue Marcel Pagnol****87100  Limoges**Accueil : Tél : 05 55 37 51 29 |

Ou vous rendre sur le site internet de l’OPPBTP : <http://www.preventionbtp.fr/>

(cliquer en page d’accueil sur la rubrique « Votre Conseiller OPPBTP » pour être mis directement en contact avec votre Conseiller OPPBTP).